

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 27 JUIN 2019

COMPTE-RENDU

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :

24 présents jusqu'à la délibération n°12

23 présents de la délibération n°13 jusqu'à la fin de la séance

Votants :

23 votants uniquement pour la délibération n°1

33 votants de la délibération n°2 jusqu'à la fin de la séance

Etaient présents :

DEBREU Bernard, Maire, CORBEAUX Eric, SERRURIER Didier, DAL Perrine, FRUCHART Alain, HAMARD-DELECROIX Francine, VANDEVOORDE Jean-Rémy, QUINART Noëlla, Adjoints.

VAILLANT Robert, BERNARD Marie-Noëlle, MANGEZ Pascal, BERNARDY Jean-Marc, MANGEZ Eric, FRUCHART Nathalie, ROSENBERG-LIETARD Amandine, MILLE Roger, BACLET Christian, PACINI Antoine, CADART François-Xavier, HUGUET Caroline (jusqu'à la délibération n°12), GAUDEFROY Stéphanie, DRELON Eric, PRZEZDZIECKI Chantal, DROMA Dominique, conseillers.

Procurations :

DUMEZ Françoise, procuration à DAL Perrine

BAUDET Philippe, procuration à MANGEZ Eric

BAUWENS Brigitte, procuration à QUINART Noëlla

CLABAUT Jean-Denis, procuration à ROSENBERG-LIETARD Amandine

TREDEZ Valérie, procuration à HAMARD-DELECROIX Francine

ROSENBERG Rémy, procuration à SERRURIER Didier

LAMOUR Olivier, procuration à BERNARDY Jean-Marc

HUGUET Caroline, procuration à GAUDEFROY Stéphanie (à partir de la délibération n°13)

DUMETZ Stéphanie, procuration à DRELON Eric

DUTILLEUL Anita, procuration à MANGEZ Pascal

NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amandine ROSENBERG-LIETARD, Secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 ET 11 AVRIL 2019

Le conseil municipal approuve à **26 POUR** et **7 CONTRE** (SERRURIER Didier, BAUDET Philippe, MANGEZ Eric, CLABAUT Jean-Denis, ROSENBERG Rémy, ROSENBERG-LIETARD Amandine, PRZEZDZIECKI Chantal).

2. COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Le conseil municipal a entendu les communications du Maire.

3. DECISIONS MUNICIPALES – ETAT DES MARCHES

Depuis la dernière séance, deux décisions municipales ont été prises :

- **DM n°877-19** concernant la régie de recettes culture – relations publiques
- **DM n°878-19** concernant la régie de recettes pour le centre municipal d'expression musicale

ETAT des MARCHES CONCLUS

-arrêté au 18 juin 2019-

Marché 17.242 : Travaux de réhabilitation de l'ancien théâtre du Parc de la Ramie - lot n° 07 : chauffage - ventilation - plomberie sanitaire - sous-traitance pour les travaux de V.M.C. et gaine double flux

NORD VENTILATION - 5, rue Vauban - ST POL SUR MER - 59430 DUNKERQUE

Montant prévisionnel de la dépense : 5 993,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : à compter du 10/05/19

Forme du marché : acte spécial - Date d'attribution : 06/05/19

Marché 18.012 : Location de véhicules en courte et moyenne durée - Lot n° 1 : location de véhicules légers - modification d'exécution pour préciser le mode de tarification au-delà des durées fixes du marché, via le prorata temporis

D.L.M. - 32 Place de la Gare - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : sans incidence financière

Période d'exécution prévue : à compter du 02/04/19

Forme du marché : modification - Date d'attribution : 28/03/19

Marché 18.154 : fourniture et livraison de couches jetables pour la Maison de la Petite Enfance (crèche et halte-garderie) - modification d'exécution pour rectification du B.P.U. (erreur de transmission initiale)

TOUSSAINT 59 - 401, avenue Jean Jacques Segard - 59554 TILLOY LEZ CAMBRAI

Montant prévisionnel de la dépense : sans incidence financière

Forme du marché : modification - Date d'attribution : 24/04/19

Marché 18.210 : Contrat d'abonnement d'assistance et de mises à jour de l'application iMuse, progiciel pour le Centre Municipal d'Expression Musicale - modification d'exécution pour améliorer les moyens de communications envers les utilisateurs (pack SMS)

SAIGA INFORMATIQUE - 17 rue Patrick Depailler - 63000 CLERMONT-FERRAND

Montant prévisionnel de la dépense : 550,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : à compter du 09/05/19-

Forme du marché : modification - Date d'attribution : 06/05/19

Marché 18.235 : achat de papiers et enveloppes - lot n° 1 : papier pour impression

INAPA France S.A.S.U. - 11, rue de la Nacelle - 91813 CORBEIL ESSONNES CEDEX
Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 3 000 € H.T.)
Période d'exécution prévue : du 23/04/19 au 22/04/22

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 19/04/19

Marché 18.235 : achat de papiers et enveloppes - lot n° 2 : papier pour reprographie

SODINOR - 50, rue de Cassel - 59000 LILLE
Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 20 000 € H.T.)
Période d'exécution prévue : du 23/04/19 au 22/04/22

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 19/04/19

Marché 18.235 : achat de papiers et enveloppes - lot n° 3 : enveloppes

COMPAGNIE EUROPEENNE de PAPETERIE - Espace Gutenberg - C;S; 40007 - 16440 ROULLET ST ESTEPHE

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 4 000 € H.T.)
Période d'exécution prévue : du 23/04/19 au 22/04/22

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 19/04/19

Marché 19.008 : maintenance des portes sectionnelles (motorisées et manuelles) et des portails et barrières automatiques - lot n° 1 : portes sectionnelles (motorisées ou manuelles)

SMF SERVICES - 696, boulevard du petit Quinquin - C.R.T. n° 1 - 59273 FRETIN
Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 5 000 € H.T.)
Période d'exécution prévue : du 02/05/19 au 01/05/23

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 30/04/19

Marché 19.008 : maintenance des portes sectionnelles (motorisées et manuelles) et des portails et barrières automatiques - lot n° 2 : portes et barrières automatiques

SMF SERVICES - 696, boulevard du petit Quinquin - C.R.T. n° 1 - 59273 FRETIN
Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 15 000 € H.T.)
Période d'exécution prévue : du 02/05/19 au 01/05/23

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 30/04/19

Marché 19.009 : travaux de peinture murale intérieure dans la salle Ronny Coutteure, Espace Communal de la Mouchonnière

DHEEDENE - 6, rue du Rouge Bouton - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 10 370,11 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 15/07/19 au 02/08/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 17/04/19

Marché 19.015.L7 : marché subséquent n° 1 à l'accord-cadre portant sur prestations d'entretien des espaces verts - prestations d'entretien du patrimoine arboricole : 52 sujets (4 sites)

LALAUT ALAIN - 60, rue Anatole France - 59261 WAHAGNIES

Montant prévisionnel de la dépense : 7 237,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 06/06/19 au 31/07/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 03/06/19

Marché 19.035 : action du F.T.U. : remplacement de la clôture et du portail, salle Carpentier, chemin des Français, rue Simone Hespel

CLOWILL - 7, route Nationale - 59152 TRESSIN

Montant prévisionnel de la dépense : 3 975,07 € H.T.

Période d'exécution prévue : en attente de l'O.S.

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 20/05/19

Marché 19.039 : fourniture et installation d'une centrale photovoltaïque au complexe scolaire Langevin

SUNELIS groupe ECOLIS - 99, rue du Jardin des Plantes - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 44 120,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : en attente de l'O.S. au 31/08/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 05/06/19

Marché 19.045 : location avec entretien de vêtements et de linge professionnels pour la restauration scolaire

ELIS SERVICES - 5-7, rue Alfred Mongy - 59704 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal annuel de 15 000 euros H.T.)

Période d'exécution prévue : du 05/06/19 au 04/06/23

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 03/06/19

Marché 19.046 : location et infoérance d'un serveur dédié à l'hébergement de la messagerie de la collectivité

PROMATEC - 1, avenue Henri Becquerel - 59910 BONDUES

Montant prévisionnel de la dépense : 24 713,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 14/05/19 au 13/05/22

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 13/05/19

Marché 19.048 : forfait pour insertions publicitaires en marchés publics à marchesonline.com

GROUPE MONITEUR - Antony Parc II - 10, place du Général de Gaulle - B.P. 20156 - 92186 ANTONY CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 771,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 01/05/19 au 30/04/20

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 27/03/19

Marché 19.049 : 1 intervention de danse pendant le spectacle "SIRENE de BRUGES", à la salle des Fêtes

Association PENA ESTRELLA - 7/25 rue du Pont à Raisnes - 59800 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 150 € nets

Période d'exécution prévue : 31/03/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 29/03/19

Marché 19.050/A : Répétitions et concert du spectacle "TROUB HARMONIE", à la salle des fêtes

HEMPIRE SCENE LOGIC - 51, rue Marcel Hénaux - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 4 370,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 02/05/19 au 03/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 02/04/19

Marché 19.050/B : Représentation du spectacle "QUI VA PIANO", à la salle des fêtes

HEMPIRE SCENE LOGIC - 51, rue Marcel Hénaux - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 2 600,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 21/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 02/04/19

Marché 19.051 : représentation de "RECITAL A 4 MAINS", à la salle des Fêtes

Elodie GUERIN et Hélène DELEMASURE - 83, rue Roger Bouvry - 59113 SECLIN, et - Leiepark, 20 - 9800 DEINZE (Belgique)

Montant prévisionnel de la dépense : cachets via le GUSO, mais quelques frais à la charge de la Ville

Période d'exécution prévue : 27/04/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 02/04/19

Marché 19.052 : Etude du mobilier céramique issu de l'opération de diagnostic archéologique 59-2018-025 "Seclin, 204 rue de Burgault - ancien domaine Napoléon"

ARKEOCERA - 6, rue des Hautes Cornes - 80000 AMIENS

Montant prévisionnel de la dépense : 615,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 15/04/19 au 30/04/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 03/04/19

Marché 19.053 : 1 représentation danse pendant le concert "TROUB HARMONIE", à la salle des fêtes

Association SUMADIJA - 53, avenue Anatole France - 59390 LYS LEZ LANNOY

Montant prévisionnel de la dépense : 400 € nets

Période d'exécution prévue : du 02/05/19 au 03/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 03/04/19

Marché 19.054 : Initiation et réalisation de graffs dans le cadre du projet de territoire du quartier de la Mouchonnière, à la structure Jeun'espace de l'Espace Communal de la Mouchonnière

Julien GAQUERE - 12, rue du Nord - 59130 LAMBERSART

Montant prévisionnel de la dépense : 1 600 € nets

Période d'exécution prévue : du 10/04/19 au 15/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 03/04/19

Marché 19.054 : Initiation et réalisation de graffs dans le cadre du projet de territoire du quartier de la Mouchonnière, à la structure Jeun'espace de l'Espace Communal de la Mouchonnière - modification d'exécution pour reporter 2 dates d'intervention, pour cause d'intempéries

Julien GAQUERE - 12, rue du Nord - 59130 LAMBERSART

Montant prévisionnel de la dépense : sans incidence financière

Période d'exécution prévue : du 30/04/19 au 22/05/19

Forme du marché : modification - Date d'attribution : 07/05/19

Marché 19.055 : prestations de six ateliers MAO sur launchpad et d'une restitution lors du Festi'Jeunes à la Salle des Fêtes

Association A.R.A. (Autour des Rythmes Actuels) - 301 ,avenue des Nations Unies - 59100 ROUBAIX

Montant prévisionnel de la dépense : 1 192,83 € nets

Période d'exécution prévue : du 09/04/19 au 11/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 08/04/19

Marché 19.056 : marché subséquent n° 55 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 1 : transferts scolaires intra-muros pour les écoles Paul Durot

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 400,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 03/05/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 16/04/19

Marché 19.056 : marché subséquent n° 55 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 2 : sortie scolaire pour l'école Louise Michel-Marie Curie, à Houplin Ancoisne (parc Mosaïc)

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 145,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 02/05/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 16/04/19

Marché 19.056 : marché subséquent n° 55 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 3 : sortie scolaire pour l'école élémentaire Paul Durot à ARRAS (cité Nature)

VOYAGES CATTEAU - 3 avenue des Marronniers - 59840 PERENCHIES

Montant prévisionnel de la dépense : 563,64 € H.T.

Période d'exécution prévue : 09/05/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 16/04/19

Marché 19.056 : marché subséquent n° 55 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 4 : sortie scolaire pour l'école élémentaire Paul Durot, à Villeneuve d'Ascq (Asnapio)

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 160,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 13/05/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 16/04/19

Marché 19.056 : marché subséquent n° 55 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 5 : sortie de jeunes à Armentières (Les Près du Hem)

VOYAGES CATTEAU - 3 avenue des Marronniers - 59840 PERENCHIES

Montant prévisionnel de la dépense : 436,36 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 22/05/19 au 29/05/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 16/04/19

Marché 19.056 : marché subséquent n° 55 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 6 : sortie scolaire pour l'école Louise Michel-Marie Curie, à Douai (cinéma Majestic puis Parc Bertin)

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 498,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 27/05/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 16/04/19

Marché 19.056 : marché subséquent n° 55 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 7 : transfert intra-muros pour l'école maternelle Jacques Duclos

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 100,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 04/06/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 16/04/19

Marché 19.057 : accueil de loisirs : mise à disposition d'un gîte, comprenant l'hébergement pour un groupe de 18 enfants maximum et 2 animateurs, à Morbecque

S.A.S. BERNARD - gîte solaire de la papote - Rue de la Papote - 59190 MORBECQUE

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal de 1 300 € nets)

Période d'exécution prévue : du 12/08/19 au 15/08/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 12/04/19

Marché 19.058 : Travaux de déploiement de connexions réseau filaire et wifi dans toutes les écoles publiques

- tranche ferme pour les installations déjà en place

- tranche optionnelle pour les installations complémentaires - travaux à réaliser en 2020

- maintenance

Analyse en cours -

Forme du marché : MAPA –

Marché 19.059 : marché subséquent n° 16 à l'accord cadre n° AC.17.02 pour des locations de divers équipements nécessaires aux fouilles archéologiques - lot n° 1 : location d'engins de chantiers, avec chauffeurs, pour le site "206, rue de Burgault"

RENARD - Les onze Muids, chemin de Mastaing - 59124 ESCAUDAIN

Montant prévisionnel de la dépense : 4 570,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 20/05/19 au 29/05/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 02/05/19

Marché 19.060 : travaux de réfection du Château Guillemaud

Attribution en cours -

Forme du marché : MAPA –

Marché 19.061 : prestations d'entretien des espaces verts : entretien des terrains sportifs (après lot infructueux)

Attribution en cours -

Forme du marché : AOO –

Marché 19.062 : Festi'Jeunes : mise à disposition de 4 bornes arcade 500 jeux, à la salle des Fêtes

PASSION LOISIR - 715, rue de la Brassarderie - 62920 GONNEHEM

Montant prévisionnel de la dépense : 680 € nets

Période d'exécution prévue : 11/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 26/04/19

Marché 19.063 : marché subséquent n° 20 à l'accord-cadre 17.03 relatif aux formations en animation volontaire - formation B.A.F.A. formation générale, pour 1 agent, à Wattignies, en demi-pension

CEMEA Nord Pas-de-Calais - 11 rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 350 € nets

Période d'exécution prévue : du 22/06/19 au 29/06/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 26/04/19

Marché 19.064 : Fête du travail : animation de danses folkloriques portugaises au départ du défilé, puis à la Salle des Fêtes

Association ACTOP - 100, rue de Lille - 59200 TOURCOING

Montant prévisionnel de la dépense : 300 € nets

Période d'exécution prévue : 01/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 30/04/19

Marché 19.065 : Festi'Jeunes : mise à disposition de 10 paires d'échasses urbaines avec kits de protection, à la salle des Fêtes

Association RISER ROAD - 3, rue Désiré Bondues - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 150 € nets

Période d'exécution prévue : 11/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 30/04/19

Marché 19.066 : Animation de prévention et de promotion de la santé pour dépistage diabète et hypertension, lors du marché hebdomadaire

Fédération Française de Cardiologie - club cœur et santé de Seclin - 4D, avenue Achille Péchon - 59133 PHALEMPIN

Montant prévisionnel de la dépense : 150 € nets

Période d'exécution prévue : 17/06/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 02/05/19

Marché 19.067 : mise à disposition d'une mallette pédagogique et de 30 casques kids pour la promotion de la santé auditive

Association A.R.A. (Autour des Rythmes Actuels) - 301, avenue des Nations Unies - 59100 ROUBAIX

Montant prévisionnel de la dépense : mise à disposition gracieuse, mais frais annexes à la charge de la Ville

Période d'exécution prévue : du 09/05/19 au 14/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 07/05/19

Marché 19.068 : Festi'Jeunes : animation "Parkour" et spectacle en soirée, à la Salle des Fêtes

Association PARKOUR59 - 49/1, avenue Alexander Fleming - 59100 ROUBAIX

Montant prévisionnel de la dépense : 1 530,34 € nets

Période d'exécution prévue : 11/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 07/05/19

Marché 19.069 : Festi'Jeunes : animation "vol d'initiation mini-drône au sein d'un parcours d'obstacle", à la salle des Fêtes

Association CH'TI DRONE AVESNOIS - 64bis, route de Boussois - 59600 ASSEVENT

Montant prévisionnel de la dépense : 340 € nets

Période d'exécution prévue : 11/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 07/05/19

Marché 19.070 : Festi'Jeunes : animation "demi-journée prestation captation images"

MAXIDRONE - 28A, rue du Martincamp - 59320 RADINGHEM-en-WEPPE

Montant prévisionnel de la dépense : 392,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 11/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 07/05/19

Marché 19.071 : séjour en pension complète à Guidel-Plages, pour accueil de 53 personnes maximum (enfants de 6 à 13 ans, et encadrants)

Foyer Laïque de Keryado - Gymnase - 28, rue de Kersabiec - 56100 LORIENT

Montant prévisionnel de la dépense : montant maximal de 32 000 euros nets

Période d'exécution prévue : du 09/07/19 au 22/07/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 10/05/19

Marché 19.072 : Festi'Jeunes : prestation GRAFF, à la salle des Fêtes : création graphique, initiation aux techniques, reprise en peinture d'un support en lien avec le thème du festival

HEELE Thibaut - 644, rue de Faumont - 59310 FAUMONT

Montant prévisionnel de la dépense : 200 € nets

Période d'exécution prévue : 11/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 10/05/19

Marché 19.073 : Festi'Jeunes : animation DJ de la soirée du festival, à la salle des Fêtes

WYTS Maxence - 186E, rue Roger Salengro - 59790 RONCHIN

Montant prévisionnel de la dépense : 350 € nets

Période d'exécution prévue : 11/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 10/05/19

Marché 19.074 : 9 billets d'entrée pour MUANCES, au Grand Bleu

LE GRAND BLEU - 36, avenue Marx Dormoy - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 45,50 € nets

Période d'exécution prévue : 14/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 10/05/19

Marché 19.075 : Festi'Jeunes : animation "Djing et mixage", à la salle des Fêtes

DRUMS MIX AND DREAMS - 2, rue des Acacias - 59272 DON

Montant prévisionnel de la dépense : 150 € nets

Période d'exécution prévue : 11/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 10/05/19

Marché 19.076 : Festi'jeunes : mise à disposition d'une imprimante 3D, à la salle des Fêtes

Lycée Professionnel Les hauts de Flandre - rue Jude Blanckaert - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : à titre gracieux

Période d'exécution prévue : du 10/05/19 au 14/05/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 10/05/19

Marché 19.077 : marché subséquent n° 56 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 1 : sortie pour les jeunes aux Près du Hem

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 215,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 01/06/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 17/05/19

Marché 19.077 : marché subséquent n° 56 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 2 : sortie pour la Maison de la Petite Enfance à Lille (Zoo du Bois de Boulogne)

VOYAGES CATTEAU - 3 avenue des Marronniers - 59840 PERENCHIES

Montant prévisionnel de la dépense : 172,72 € H.T.

Période d'exécution prévue : 03/06/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 17/05/19

Marché 19.077 : marché subséquent n° 56 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 3 : sortie scolaire pour les jeunes à Villeneuve d'Ascq (musée du terroir et Asnapio) pour l'école Marie Curie

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 230,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 05/06/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 17/05/19

Marché 19.077 : marché subséquent n° 56 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 4 : sorties pour jeunes à Wavrechain-sous-Faulx (parc le Fleury)

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 700,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 19/06/19 au 26/06/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 17/05/19

Marché 19.077 : marché subséquent n° 56 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 5 : sortie scolaire à Villeneuve d'Ascq (Asnapio et Forum des Sciences) pour l'école Adolphe Dutoit

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 445,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 01/07/19 au 04/07/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 17/05/19

Marché 19.077 : marché subséquent n° 56 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 6 : sortie scolaire à Boulogne-sur-Mer, pour l'école Adolphe Dutoit

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 580,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 04/07/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 17/05/19

Marché 19.077 : marché subséquent n° 56 à l'accord-cadre n° AC.15.001 pour des prestations de transports de personnes par cars - lot n° 7 : sortie pour les jeunes à NAOURS (cité souterraine)

LITTORAL NORD AUTOCARS - 16 rue de Luyot - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 500,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 29/06/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 17/05/19

Marché 19.078 : prestations d'entretien des espaces verts - fauchage (après procédure infructueuse)

Attribution en cours -

Forme du marché : MAPA –

Marché 19.079 : mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de restructuration de la cuisine du restaurant scolaire Adolphe Dutoit

Analyse en cours -

Forme du marché : MAPA –

Marché 19.080 : missions connexes à la mission de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de restructuration de la cuisine du restaurant scolaire Adolphe Dutoit

- lot n° 1 : mission de contrôle technique

- lot n° 2 : mission de C.S.P.S. (Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé)

Analyse en cours -

Forme du marché : MAPA –

Marché 19.081 : mise à disposition de la malle "L'ARMOIRE BLANCHE ET NOIRE", à l'école Marie Curie

Association DIRE LIRE - Espace 136 - 9, allée des Templiers - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Montant prévisionnel de la dépense : à titre gracieux, mais prise en charge des transports et assurance

Période d'exécution prévue : du 22/05/19 au 26/06/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 21/05/19

Marché 19.082 : vacances été : séance dériveur pour groupe, à Kerquelen

SELLOR - Villa Margaret - B.P. 60 - 56260 LARMOR PLAGE

Montant prévisionnel de la dépense : 1 296,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 16/07/19 au 20/07/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 21/05/19

Marché 19.083 : marché subséquent n° 21 à l'accord-cadre 17.03 relatif aux formations en animation volontaire - formation B.A.F.A. formation générale, pour 1 personne, à Lille, en demi-pension

CEMEA Nord Pas-de-Calais - 11 rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 280 € nets

Période d'exécution prévue : du 30/06/19 au 07/07/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 21/05/19

Marché 19.084 : migration et maintenance du site internet de la Ville

- tranche ferme : site de la Ville, déjà existant

- tranche optionnelle : site pour le Service Municipal Enfance Jeunesse, en cours de création

Analyse en cours -

Forme du marché : MAPA –

Marché 19.085 : Travaux de remplacement de menuiseries dans des bâtiments municipaux : Menuiseries en acier Pavillon des Expositions (après procédure infructueuse)

Infructueux par absence d'offre

Forme du marché : MAPA - Date de décision : 13/06/19

Marché 19.086 : disposer de ressources numériques à distance, pour le réseau des médiathèques du Mélançois

- lot n° 1 : fourniture de presse en ligne

- lot n° 2 : fourniture de formations en ligne, dans des domaines variés

Analyse en cours -

Forme du marché : MAPA –

Marché 19.087 : Achat de divers mobiliers urbains et matériels de signalisation

- lot n° 1 : cendriers - plaques de rue

- lot n° 2 : potelets acier

- lot n° 3 : potelets élastomère à mémoire de forme

- lot n° 4 : signalisation

- lot n° 5 : barrières pour la place du Général de Gaulle

- lot n° 6 : pots de fleurissement

- lot n° 7 : mobilier pour cimetière

- lot n° 8 : bancs - corbeilles

- lot n° 9 : distributeur de sachets en liasse pour déjection canine avec corbeille et mat alu

- lot n° 10 : fourniture et pose de plaques diverses (avec fourniture seule éventuelle)

- lot n° 11 : fourniture et pose de kakemono

Ouverture en cours -

Forme du marché : MAPA –

Marché 19.088 : marché subséquent n° 03 à l'accord-cadre n° AC.17.05 pour l'achat d'équipements interactifs, numériques éducatifs - équipements pour 4 écoles élémentaires (Jules Verne-Adolphe Dutoit-Paul Durot et Paul Langevin)

Analyse en cours -

Forme du marché : MAPA –

Marché 19.089 : vacances été : emplacement dans le camping des Dunes à Petit-Fort-Philippe

VAUBAN PLEIN AIR - camping des Dunes - rue Victor Hugo - 59820 GRAVELINES

Montant prévisionnel de la dépense : prix unitaires (montant maximal de 1 363,63 € H.T.)

Période d'exécution prévue : du 15/07/19 au 22/08/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 03/06/19

Marché 19.090 : mission de conseil et d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation d'un marché de télécommunications - tranche ferme (phase de diagnostic-état des lieux-préconisations)

S.D.C.T. - 34, avenue Saint Maur - B.P. 80231 - 59564 LA MADELEINE CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 1 750,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : du 05/06/19 au 30/09/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 03/06/19

Marché 19.090 : mission de conseil et d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation d'un marché de télécommunications - tranche optionnelle (phases rédactionnelle-analyse des soumissions-assistance à mise en place des marchés)

S.D.C.T. - 34, avenue Saint Maur - B.P. 80231 - 59564 LA MADELEINE CEDEX

Montant prévisionnel de la dépense : 4 125,00 € H.T.

Forme du marché : direct - Date d'attribution : avant le 31 mars 2020

Marché 19.091 : fête du quartier de la Mouchonnière : atelier animation de "vélos fun" au square Decubber

Association LE GRAND HUIT - 2, avenue Léon Jouhaux - 59800 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 666,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 08/06/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 05/06/19

Marché 19.092 : marché subséquent n° 6 au contrat-cadre 17.06 pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective

- lot n° 04 : légumes issus de l'agriculture biologique, et/ou d'un approvisionnement direct de l'agriculture, 4ème gamme

- lot n° 05 : fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, et/ou d'un approvisionnement direct, 1ère gamme

- lot n° 11 : légumes et fruits frais, de 1ère, 4ème et 5ème gammes

Consultation en cours -

Forme du marché : MAPA -

Marché 19.093 : marché subséquent n° 2 à l'accord-cadre portant sur prestations d'entretien des espaces verts - prestations d'entretien du patrimoine arboricole : 2 sujets (parvis Hôtel de Ville)

LALAUT ALAIN - 60, rue Anatole France - 59261 WAHAGNIES

Montant prévisionnel de la dépense : 890,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : en attente du bon de commande ; à terminer avant le 10/07/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 13/06/19

Marché 19.094 : Fête de la Ville : déambulation dans les rue de la Ville "TROUBACHTI ORKESTAR EN CONCERT"

HEMPIRE SCENE LOGIC - 51, rue Marcel Hénaux - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 2 500,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 29/06/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 14/06/19

Marché 19.095 : Fête de la Ville : animation sculptures sur ballons par Vick, à la Drève

VICK MAGIC SHOW PRODUCTIONS - 87b, chemin des Wissesses - 59630 CAPELLE-BROUCK

Montant prévisionnel de la dépense : 331,75 € H.T.

Période d'exécution prévue : 29/06/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 14/06/19

Marché 19.096 : Fête de la Ville : représentation du spectacle "TRIBUTES", festival Woodstock et Johnny Story, à la Drève

TOP REGIE - 176, rue Augustin Tirmont - 59283 RAIMBEAUCOURT

Montant prévisionnel de la dépense : 24 246,45 € H.T.

Période d'exécution prévue : 29/06/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 14/06/19

Marché 19.097 : 2 ateliers socio-esthétique (bien être ; estime de soi), à la Maison de la Petite Enfance

MYLYS SOCIO ESTHETICIENNE - 7, rue Pierre Degeyter - 59113 SECLIN

Montant prévisionnel de la dépense : 150,00 € H.T.

Période d'exécution prévue : 19/06/19

Forme du marché : direct - Date d'attribution : 14/06/19

marché subséquent SANS n° car convention arrivée trop tard, à l'accord-cadre 17.03 relatif aux formations en animation volontaire - formation B.A.F.A. formation générale, pour 1 personne, à Lille, en demi-pension

CEMEA Nord Pas-de-Calais - 11 rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 280 € nets

Période d'exécution prévue : du 14/04/19 au 21/04/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 26/04/19

marché subséquent SANS n° car convention arrivée trop tard, à l'accord-cadre 17.03 relatif aux formations en animation volontaire - formation B.A.F.A. formation générale, pour 1 personne, à Lille, en demi-pension

CEMEA Nord Pas-de-Calais - 11 rue Ernest Deconynck - 59000 LILLE

Montant prévisionnel de la dépense : 280 € nets

Période d'exécution prévue : du 14/04/19 au 21/04/19

Forme du marché : MAPA - Date d'attribution : 26/04/19

Le conseil municipal n'émet pas de remarque particulière.

4. MONSIEUR LE MAIRE – ECONOMIE – URBANISME – LOGEMENT – COMMUNICATION – SECURITE PUBLIQUE – TRANSPORTS PUBLICS

A. MOTION SUR LE DROIT DE REFUS DES ADMINISTRES POUR LA POSE DES COMPTEURS LINKY

Délibération n°1

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la croissance verte vise à développer massivement les énergies renouvelables et les alternatives durables au nucléaire. Elle a rendu obligatoire le déploiement des compteurs « communicants » par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité.

La Métropole Européenne de Lille, organisatrice de distribution d'énergie sur son territoire, a délégué la gestion de ce service public à ENEDIS.

Ces nouveaux compteurs dénommés « LINKY » permettent la transmission et la réception des informations, la relève à distance, le pilotage de la fourniture d'énergie, les systèmes d'alertes liés au niveau des consommations.

Or, le déploiement de ce compteur rencontre de nombreuses réticences de la part de concitoyens concernant la protection et la confidentialité des données, la teneur en ondes des compteurs, le risque d'augmentation du coût de l'énergie, le surcoût des nouveaux services...

Dans ce contexte, et afin de répondre aux soucis exprimés par certains Seclinois, il est proposé au Conseil Municipal une motion pour demander à ENEDIS :

- Qu'une communication adaptée soit mise en place, notamment par l'organisation de réunions publiques,
- De respecter le choix du consommateur et ne pas installer les compteurs Linky chez les habitants les refusant
- De n'intervenir au domicile d'un usager qu'avec son accord explicite (que le compteur soit à l'intérieur ou à l'extérieur),

Sur les 33 votants :

- **10 élus ne participent pas au vote :** Mrs SERRURIER, FRUCHART, CLABAUT, ROSENBERG, DRELON et DROMA, Mmes BERNARD, FRUCHART, ROSENBERG--LIETARD, DUMETZ.

ADOpte A L'UNANIMITE DES 23 VOTANTS

B. PRESENTATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi)

1) Introduction :

Cette présentation a pour but d'informer le conseil municipal de l'élaboration d'une nouvelle réglementation des publicités et des enseignes, adaptée à chaque commune de la métropole Européenne de Lille.

Le RLPi se veut plus restrictif que la réglementation du code de l'Environnement en vigueur actuellement, et fait suite aux orientations débattues au Conseil Municipal du 13/10/2016.

2) Rappel du contexte :

Le RLPi est un document qui encadre l'affichage extérieur (publicités et enseignes) de façon plus restrictive que le règlement national fixé par le code de l'environnement et dont l'objectif est de lutter contre la pollution visuelle et réduire la facture énergétique.

Le RLPi constituera une annexe au PLUi

Par délibération du 18/10/2013 et du 17/04/2015, le Conseil Métropolitain a prescrit l'élaboration d'un RLP intercommunal sur toutes les communes de la MEL.

L'entrée en vigueur du RPLi assurera le transfert du pouvoir de police du Préfet vers chacun des Maires.

Le 24/06/2016, le Conseil Métropolitain a débattu des futures orientations du RLPi.

Lors de la séance du 13/10/2016, le Conseil Municipal de la Ville de Seclin a débattu des orientations générales du RLPi.

Lors de la séance du 5/04/2019, le Conseil Métropolitain a arrêté le projet de RLPi.

3) Synthèse du RLPi pour la commune de Seclin :

Tous les documents concernant le projet du RLPi sont consultables sur le site :

https://documents-rlpi.lillemetropole.fr/MEL_RLPi.html

La délibération du Conseil Métropolitain n°19 C 0113, relative à l'élaboration du RLPi, est affichée en Mairie de Seclin depuis le 6/05/2019 pour une période d'un mois (art R 153-3 du Code de l'Urbanisme).

Dispositions générales :

- **Hors agglomération la publicité est interdite**

Dans les périmètres de 500 m repérés au plan, de la collégiale St Piat, de la porte du cimetière du centre et de Marguerite de Flandre et dans leurs champs de co-visibilité, la publicité est interdite sauf pour les abribus et les mobiliers urbains.

Dans les zones naturelles repérées au plan, la publicité est interdite.

L'extinction nocturne des enseignes et publicités est applicable de 23h00 à 7h00.

- **ZP2 zones repérées en jaune.**

Il s'agit d'une zone restrictive délimitée principalement par le secteur des habitations.

Seules sont autorisées les publicités sur murs aveugles et limitées à 8 m² et un dispositif par unité foncière (les publicités scellées au sol sont donc interdites).

Les publicités numériques murales maxi 2,1 m² sont autorisées.

- **ZP3 zones repérées en vert**

Il s'agit de secteurs d'activités comprenant la Zone Industrielle Nord et la Zone Unexpo.

Les publicités scellées au sol sont autorisées et limitées à 8 m².

Pour les unités foncières ayant un linéaire supérieur à 40 m, suivant le cas, il est possible d'installer 2 dispositifs.

- **ZP5 zones repérées en bleu**

Il s'agit des hameaux de Wattiesart et de Martinsart.

Seules sont autorisées les publicités sur mur aveugle de moins de 4 m².

4) Prochaines étapes :

Actuellement présentation du RLPi aux communes.

Concernant l'avis des communes : si un avis défavorable doit être formulé, une délibération du conseil municipal doit être prise avant le 26/7/2019 (art L 153-15 et R 153-15).

Le projet est soumis aux personnes publiques associées à son élaboration (art L153-16, L153-17, L 132-12, et L 132-13 du Code de l'Urbanisme et L 581-14-1 du Code de l'Environnement).

Le projet du RLPi, accompagné des avis recueillis, sera soumis à enquête publique en septembre 2019 (art L 153-19 du Code de l'Urbanisme).

C. DENOMINATION DE LA NOUVELLE RESIDENCE – RUE DE BURGULT

Délibération n°2

Dans le cadre de la construction de logements rue de Burgault, assurée par PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer un nom à cette future résidence.

Le projet se situant sur l'ancien hameau du Riez, il est proposé au Conseil Municipal de la nommer « Résidence du Riez ».

ADOpte A L'UNANIMITE

**D. APPLICATION D'UNE PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (PVR)
DANS LE CADRE DES PROJETS DE CONSTRUCTION DE :**

1) UN POSTE D'AIGUILLAGE SNCF RUE DE BURGULT A SECLIN

Délibération n°3

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2° d), L 332-11-1 et L 332-11-2,

Vu la loi 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008,

Vu le décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 précisant la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité,

Vu l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée par la loi susvisée,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les taux de réfaction et intégrant le fait qu'ERDF prend à sa charge 40 % du montant des travaux d'extension d'un réseau électrique,

Vu la délibération du 19 mars 2010 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire communal,

Vu le projet déposé par Mme Virginie VERHEE représentante de SNCF réseau, auprès du service instructeur de la Commune, consistant en la construction d'un poste d'aiguillage informatique rue de Burgault à Seclin sur la parcelle AM 232,

Vu le rapport d'ENEDIS en date du 09/04/2019, chiffrant la part de la Commune à 2565,36 € TTC et concernant la demande de permis de construire n° PC 059.560.19.S.0011 déposée le 11/03/2019,

Considérant que l'implantation des futures constructions justifie des travaux d'extension du réseau électrique existant,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider d'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique dont le coût total estimé s'élève à 2 565,36 € TTC et qui correspond aux dépenses suivantes :

Libellé	Quantité	Prix unitaire €	Montant	Part. / Réfact.
Coûts fixes de l'extension	1	2 513,00 €	1 507,80 € HT	40 %
Coûts variables de l'extension	10	105,00 €	630,00 € HT	40%
Montant total HT			2 137,80 € HT	
Montant total TTC			2 565,36 €TTC	

- de décider que la part communale estimée (2565,36 €TTC) des travaux d'extension du réseau électrique nécessités par le projet de Mme virginie VERHEE, sera mise à la charge et sera facturée au bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme.
- d'inscrire la recette au budget de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

2) **78 LOGEMENTS COLLECTIFS ET 10 MAISONS INDIVIDUELLES RUE DE BURGULT A SECLIN**

Délibération n°4

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2° d), L 332-11-1 et L 332-11-2,

Vu la loi 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008,

Vu le décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 précisant la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité,

Vu l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée par la loi susvisée,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les taux de réfaction et intégrant le fait qu'ERDF prend à sa charge 40 % du montant des travaux d'extension d'un réseau électrique,

Vu la délibération du 19 mars 2010 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire communal,

Vu le projet déposé par PIERRE & TERRITOIRES de France Nord représenté par M. Frédéric LAPERE, auprès du service instructeur de la Commune, consistant en la construction de 78 logements collectifs répartis en 4 bâtiments et de 10 maisons individuelles rue de Burgault à Seclin,

Vu le rapport d'ENEDIS en date du 24/04/2019, chiffrant la part de la Commune à 6419,02 € TTC et concernant la demande de permis de construire n° PC 059.560.19.S.0010 déposée le 08/03/2019,

Considérant que l'implantation des futures constructions justifie des travaux d'extension du réseau électrique existant,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider d'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique dont le coût total estimé s'élève à 6419,02 € TTC et qui correspond aux dépenses suivantes :

Libellé	Quantité	Prix unitaire €	Montant	Part. / Réfact.
Coûts fixes de l'extension	1	2 012,63 €	1207,58 € HTT	40 %
Coûts variables tranchées	10	915,20 €	549,12 € HT	40%
Coûts variables agent exploitation	4	89,60 €	215,04 € HT	40%
Coûts variables déviation câble	2	2 558,14 €	3 079,77 € HT	40%
Coûts variables fourniture câble	20	25,64 €	307,68 € HT	40%
Montant total HT			5 349,18 € HT	
Montant total TTC			6 419,02 € TTC	

- de décider que la part communale estimée (6419,02 € TTC) des travaux d'extension du réseau électrique nécessités par le projet de M. Frédéric LAPERE, sera mise à la charge et sera facturée au bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme.
- d'inscrire la recette au budget de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

3) 77 LOGEMENTS COLLECTIFS ET 5 MAISONS INDIVIDUELLES RUE DU 8 MAI 1945 A SECLIN

Délibération n°5

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1-2° d), L 332-11-1 et L 332-11-2,

Vu la loi 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008,

Vu le décret n° 2007-1280 du 28 août 2007 précisant la consistance des ouvrages de branchement et d'extension des raccordements aux réseaux publics d'électricité,

Vu l'arrêté du 28 août 2007 fixant les principes de calcul de la contribution mentionnée par la loi susvisée,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant les taux de réfaction et intégrant le fait qu'ERDF prend à sa charge 40 % du montant des travaux d'extension d'un réseau électrique,

Vu la délibération du 19 mars 2010 instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire communal,

Vu le projet déposé par Notre Logis et Projectim Habitat représenté par M. Arnaud DELANNAY et M Philippe DEPASSE, auprès du service instructeur de la Commune, consistant en la construction de 77 logements collectifs répartis en 2 bâtiments et de 5 maisons individuelles rue du 8 Mai 1945 à Seclin,

Vu le rapport d'ENEDIS en date du 06/05/2019, chiffrant la part de la Commune à 9480,94 € TTC et concernant la demande de permis de construire n° PC 059.560.18.S.0041 déposée le 21/12/2018,

Considérant que l'implantation des futures constructions justifie des travaux d'extension du réseau électrique existant,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de décider d'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique dont le coût total estimé s'élève à 9480,94 € TTC et qui correspond aux dépenses suivantes :

Libellé	Quantité	Prix unitaire €	Montant	Part. / Réfact.
Coûts fixes de l'extension	1	2 012,63 €	1 207,58 € HT	40 %
Coûts variables câbles	10	25,64 €	153,84 € HT	40%
Coûts variables réalisation bout perdu	4	988,02 €	2 371,25 € HT	40%
Coûts variables fouilles /raccords	2	2 902,27 €	3 482,73 HT	40%
Coûts variables tranchés	5	228,46 €	685,38 € HT	40%
Montant total HT			7 900,78 € HT	
Montant total TTC			9 480,94 €TTC	

- de décider que la part communale estimée (9480,94 €TTC) des travaux d'extension du réseau électrique nécessités par le projet de M. Arnaud DELANNAY et M. Philippe

DEPASSE, sera mise à la charge et sera facturée aux bénéficiaires de l'autorisation d'urbanisme.

- d'inscrire la recette au budget de la commune.

ADOpte A L'UNANIMITE

E. PROPOSITION D'ADHESION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISP)

Délibération n°6

La Ville de Seclin était auparavant membre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui réunissait les villes de Seclin, Houplin-Ancoisne ainsi que la communauté de communes du Carembault.

Suite au démantèlement de cette communauté de communes et au rattachement des villes concernées à la communauté de communes du Pévèle, la Ville de Seclin s'est retirée de ce CISPD.

En effet, la zone élargie ne correspondait plus à un CISPD de proximité.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2015, la Métropole Européenne de Lille a pris sur son territoire, la compétence d'animation des dispositifs locaux de prévention de la délinquance élargissant son champ d'actions en matière de politique de la Ville et d'accès aux droits. Elle a, de ce fait, créé un Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Ce qui n'empêche pas des « sous parties » à une échelle plus humaine et dans une dynamique de territoire plus logique (Ex : S.I.V.U insertion ; relations MAPS Seclin – Wattignies, établissements hospitaliers, relations P.I.J., relations Politique de la Ville Seclin – Wattignies –Ronchin...).

Dans cette logique de proximité, un Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CIPD) réunit les villes de Ronchin, Lesquin, Lezennes, Templemars, Vendeville et Wattignies. L'association intercommunale, par l'intermédiaire de son pôle prévention « Oxygène », intervient sur les problématiques liées aux addictions.

Il y a deux ans, le Président du CIPD a proposé à la Ville de Seclin de les rejoindre et depuis, la Ville procède par étape :

Le service jeunesse et le service politique de la ville de Seclin travaillent avec Oxygène pour des interventions au collège et au lycée professionnel autour des addictions (théâtre d'intervention, débats...), mais aussi via du travail de rue en binôme (un animateur jeunesse ou politique de la ville + un éducateur spécialisé de Oxygène) pour aller à la rencontre des jeunes et moins jeunes et informer, renseigner, écouter ou orienter vers des permanences diverses et variées à la MAPS.

Ceci a permis de pallier aux manques repérés depuis l'arrêt des financements du département en 2017 (poste éducateur prévention jeunesse de l'époque).

Or, ce partenariat est financé dans le cadre du contrat de ville sous condition d'aller vers une pérennité de l'action et de sortir du cadre de la politique de la ville (« aller vers le droit commun » et étendre à tout le territoire seclinois).

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil Municipal de rejoindre cette association intercommunale et de bénéficier de l'ensemble de ses prestations (que la Ville paie à 50 % à ce jour dans le cadre du contrat de ville et des financements d'état).

Pour information cela implique un financement de 1.85 € par an et par habitants (soit environ 23 125 € pour Seclin).

Cette partie budgétaire a été calculée pour entrer dans le budget de la politique de la ville sans dépenses supplémentaires (rééquilibrage sur d'autres actions non reconduites).

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

F. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A DES PARTICULIERS

Délibération n°7

Conformément aux délibérations prises les 30 mars 1999, 31 mars 2006, 9 octobre 2009, 14 février 2013 et 19 mai 2016 par le Conseil Municipal, il est nécessaire que soit donné un avis sur quatorze nouvelles demandes d'aide financière pour l'amélioration de l'habitat selon la liste ci-dessous :

ADRESSE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE LA OU DES PRIMES
96 rue d'Artois	Panneaux Photovoltaïques	450.00€
148 rue Roger Bouvry	Changement menuiserie	460.00€
55 avenue Guillemaud	Changement menuiserie	460.00€
12 rue Guy Môquet	Réfection façade	199.57€
12 rue Guy Môquet	Isolation Toiture	215.00€
34 rue Marx Dormoy	Réfection façade	460.00€
43 rue Marx Dormoy	Isolation Toiture	250.00€
47 rue de Burgault	Réfection façade	404.80€
7 rue des Martyrs	Changement de menuiserie	460.00€
12 rue du 11 novembre	Réfection de façade	460.00€
12 rue du 11 novembre	Isolation Toiture	250.00€
57 rue Parmentier	Réfection de façade	460.00€
57 rue Parmentier	Isolation Toiture	250.00€
23 rue du 14 juillet	Changement de menuiserie	460.00€

Les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ces demandes d'aide financière.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5. COMMISSION FINANCES – MARCHES PUBLICS – PERSONNEL COMMUNAL RESTAURATION COLLECTIVE

A. MARCHE PUBLIC – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – TERRAINS SPORTIFS

Délibération n°8

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a reçu une délégation du Conseil Municipal pour signer les marchés et accords-cadres jusqu'à un certain seuil (221 000 € H.T. depuis le 1^{er} janvier 2018). Au-delà de ce seuil, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer au cas par cas les marchés et accords-cadres.

Une consultation avait été engagée en janvier 2019 dans le cadre d'une procédure par appel d'offres ouvert, portant sur les prestations d'entretien des espaces verts, pour lesquels les contrats actuels arrivaient à échéance au 23 avril 2019. L'un des lots (n° 5) portait sur les prestations d'entretien des terrains sportifs, que la Commission d'Appel d'Offres avait déclaré infructueux (offre inacceptable au regard des crédits alloués).

Une nouvelle consultation a donc été engagée le 26 avril 2019 pour confier à un opérateur économique ces prestations.

Le Dossier de Consultation aux Entreprises a été établi par les services municipaux en charge de l'exécution de ces marchés (Service des Sports), en lien avec le Service des Marchés Publics. Il comprend un lot unique, qui correspondait au lot n° 5 de la précédente consultation (n° 19.015).

Compte tenu du montant estimé de la dépense, ce marché a été établi dans le cadre d'une procédure par appel d'offre ouvert.

La notification du marché est prévue vers fin juillet 2019, pour un début d'exécution à compter de cette date de notification.

La durée de la première période d'exécution est fixée de cette date de notification à la date d'échéance des marchés de la procédure n° 19.015. Puis la durée sera de 1 (un) an, renouvelable pour une durée identique par reconduction tacite, tel que défini à l'article R.2112-4 du Code, sans que la durée totale du marché n'excède 4 (quatre) ans.

La remise des dossiers d'offres est fixée au 27 mai 2019 - 17 heures.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 juin 2019, pour prendre connaissance de l'analyse des offres, et a décidé d'attribuer le marché à la société DENNEL PARCS ET JARDINS (Seclin ; 59), pour un montant annuel des prestations récurrentes de 56 090.00 euros H.T. [67 308.00 euros T.T.C.].

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

B. MARCHE PUBLIC – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – PRESTATION DE FAUCHAGE

Délibération n°9

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a reçu une délégation du Conseil Municipal pour signer les marchés et accords-cadres jusqu'à un certain seuil (221 000 € H.T. depuis le 1^{er} janvier 2018). Au-delà de ce seuil, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer au cas par cas les marchés et accords-cadres.

Une consultation avait été engagée en janvier 2019 dans le cadre d'une procédure par appel d'offres ouvert, portant sur les prestations d'entretien des espaces verts, pour lesquels les contrats actuels arrivaient à échéance au 23 avril 2019.

L'un des lots (n° 4) portait sur les prestations de fauchage. Toutefois, la société déclarée attributaire a refusé de signer le marché aux motifs qu'elle ne pouvait assumer une prestation convenable aux tarifs fournis, car une erreur s'était glissée dans ses calculs de prix.

Ce marché n'a donc pas pu être signé, et une nouvelle consultation a ainsi été engagée le 14 mai 2019 pour confier à un opérateur économique ces prestations.

Le Dossier de Consultation aux Entreprises a été établi par les services municipaux en charge de l'exécution de ce marché (Direction des Services Techniques – service Espaces Verts), en lien avec le Service des Marchés Publics. Il comprend un lot unique, qui correspondait au lot n° 4 de la précédente consultation (n° 19.015).

Compte tenu du montant estimé de la dépense, ce marché a été établi dans le cadre d'une procédure adaptée, selon l'article R.2123-1-2° du Code de la Commande Publique. En effet, sa valeur estimée est inférieure à 80 000 euros H.T. et n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots.

La notification du marché est prévue vers mi-juillet 2019, pour un début d'exécution à compter de cette date de notification.

La durée de la première période d'exécution est fixée à partir de cette date de notification à la date d'échéance des marchés de la procédure n° 19.015. Puis la durée sera de 1 (un) an, renouvelable pour une durée identique par reconduction tacite, tel que défini à l'article R.2112-4 du Code, sans que la durée totale du marché n'excède 4 (quatre) ans.

La remise des dossiers d'offres est fixée au 31 mai 2019 - 17 heures.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 juin 2019, pour prendre connaissance de l'analyse des offres, et a émis un avis favorable pour attribuer le marché à DENNEL PARCS ET JARDINS (Seclin ; 59), pour un montant total annuel de 8 659.20 euros H.T. [10 391.04 euros TTC].

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

ADOpte A L'UNANIMITE

C. MODIFICATION D'EXECUTION DE MARCHE PUBLIC – PRESTATIONS DE SURVEILLANCE ET SECURISATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Délibération n°10

En novembre 2018, les prestations de surveillance et de sécurisation des bâtiments municipaux ont fait l'objet d'une signature de marchés, après séance de Conseil Municipal du 12 octobre 2018. Les marchés (n° 18.145) ont été attribués comme suit :

- lot n° 1 « télésurveillance », attribué à S.P.G.O. HIGH TEC (Saint-Arnoult ; 14), pour un montant total annuel de 4 161.60 € H.T. [4 993.92 € T.T.C.]
- lot n° 2 « installations et maintenance des systèmes d'alarme (intrusion et incendie) », attribué à S.N.R. (Douai ; 59), par contrat-cadre sans montant minimum ni maximum ;
- lot n° 3 « interventions sur sites », attribué à INTERSECURITE MOBILE (Bruay La Buissière ; 62), par contrat-cadre sans montant minimum ni maximum.

Les prestations de ces 3 lots ont démarré à la date de la notification : le 21 novembre 2018. La durée de ces marchés est de un an, renouvelable par reconduction expresse sans que la durée totale n'excède 4 ans.

Pour le lot n° 1, le prix était demandé lors de la consultation « sans T.V.A., ni taxe C.N.A.P.S. ».

Cependant, dans le cadre du traitement des factures relatives au lot n° 1, il a été constaté que l'attribution a été faite en indiquant le prix T.T.C. en incluant le taux de T.V.A. (actuellement de 20 %), mais sans inclure le taux de la C.N.A.P.S. (actuellement de 0.40 %). Or, cette taxe est fixée de manière réglementaire pour cette nature de prestations*.

Par conséquent, il est demandé d'apporter cette précision pour rectifier le montant total T.T.C. indiqué lors de la notification. Les données deviennent :

- montant hors taxes : 6.80 par site, soit 4 161.60 par an (basé sur 51 sites)
- taxes : taux de T.V.A. de 20 % et taux de C.N.A.P.S. de 0.40 %

Le montant annuel de ce marché en toutes taxes (valeur de base) passe donc de 4 993.92 € T.T.C. à 5 013.96 toutes taxes comprises (soit une augmentation de 20.04 euros, représentant une hausse de 0.40 %).

X-X-X-X-X-X

De plus, il y a lieu de supprimer le site 23 (mairie annexe, bâtiment qui doit être démolé), qui n'est plus concerné par ces prestations, depuis le 09 novembre 2018, selon acte notarié de l'étude RYSEN à SECLIN, enregistrant la vente de cet immeuble par la Ville de SECLIN au profit de la Métropole Européenne de Lille.

Par conséquent, depuis le début d'exécution des marchés, ce site devait être supprimé.

Il en résulte, pour le lot n° 1 « télésurveillance » :

site H.T./mois	6,80	site H.T./mois	6,80
51 sites	346,80	50 sites	340,00
avec C.N.A.P.S. (0,4%)	348,19	avec C.N.A.P.S. (0,4%)	341,36
T.T.C. dont T.V.A. (20 %)	417,83	T.T.C. dont T.V.A. (20 %)	409,63
51 en H.T./an	4 161,60	50 en H.T./an	4 080,00

51 en toutes taxes/an	5 013,96	50 en toutes taxes/an	4 915,56
51 en H.T./4 ans	16 646,40	50 en H.T./4 ans	16 320,00
51 en toutes taxes/4 ans	20 055,84	50 en toutes taxes/4 ans	19 662,24

Une diminution de 81.60 euros H.T. par an, soit 326.40 euros H.T. pour la durée totale du marché.

Le montant annuel de ce marché passe donc de 4 161.60 euros H.T. [5 013.96 euros T.T.C. incluant la taxe C.N.A.P.S.] à 4 080.00 euros H.T. [4 915.56 euros T.T.C., incluant la taxe C.N.A.P.S.], soit une diminution de 1.96 %.

Le montant total sur la durée de ce marché passe donc de 16 646.40 euros H.T. [20 055.84 euros T.T.C. incluant la taxe C.N.A.P.S.] à 16 320.00 euros H.T. [19 662.24.00 euros T.T.C., incluant la taxe C.N.A.P.S.].

Les deux autres lots (n°2 « installation et maintenance des systèmes d'alarme (intrusion et incendie) et n°3 « interventions sur sites) ont été conclus dans le cadre de marchés à bons de commandes sans montant minimum ni maximum, avec application de prix unitaires. Cette suppression de site fera donc l'objet d'une mise à jour de l'annexe des sites, comme cela est prévu à l'article IX-d du C.C.A.P.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la modification d'exécution correspondante pour le lot n° 1, qui portera sur ces deux points.

Compte tenu du pourcentage de hausse inférieur à 5%, l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres n'est pas nécessaire. La demande de modification d'exécution pourra être signée par Monsieur le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal (séance du 27 juin 2019), compte tenu de la procédure de passation du marché (Appel d'Offres Ouvert).

**La taxe C.N.A.P.S. est une contribution sur les activités privées de sécurité. Elle a été mise en place depuis le 1er janvier 2012 dans le même fonctionnement que la T.V.A. Elle a pour vocation de financer le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (C.N.A.P.S.).*

ADOPTE A L'UNANIMITE

D. MODIFICATION D'EXECUTION DE MARCHE PUBLIC – EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE...

Délibération n°11

Par marché n° 12.026 notifié le 20 juillet 2012, la collectivité a conclu avec la société DALKIA France (Saint-André-lez-Lille ; 59) un marché portant sur l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, de traitement d'eau, de production d'Eau Chaude Sanitaire, et de ventilation des bâtiments municipaux.

Ce marché a été modifié par avenants / modifications d'exécution :

- n°1 avenant signé le 30 avril 2013 pour supprimer la part P3 du site « piscine », en raison des travaux prévus, et pour augmenter la température du site « résidence Ambroise Croizat » (diminution de 0.38 % du montant du marché)

- n°2 avenant signé le 17 juillet 2013 pour supprimer tous les autres postes (P1-P2-P9) du site « piscine », en raison des travaux de rénovation engagés (diminution de 20.45 % du montant du marché, en cumul des avenants)
- n°3 avenant signé le 05 mai 2014 pour réintégrer les postes P1-P2-P3 et P9 du site « piscine » suite aux travaux (augmentation de 0.14 % du montant du marché, en cumul des avenants)
- n°4 avenant signé le 11 janvier 2016 pour actualiser la formule de révision de la redevance du poste P1, suite à la suppression des tarifs réglementés du gaz
- n°5 avenant signé le 29 janvier 2016 pour supprimer le P3/2 de 4 sites
- n°6 modification signée le 18 juillet 2017 pour supprimer tous les postes (P1-P2-P3-P9) suite à la vente de la résidence Ambroise Croizat.
- n°7 modification signée le 28 mars 2018 pour réviser des cibles de certains sites, et pour créer un mini-réseau de chaleur au Parc de la Ramie-salle Delaune
- n°8 modification signée le 08 novembre 2018 pour supprimer le site « mairie annexe »
- n°9 modification signée le 17 janvier 2019 pour supprimer le site « local rue du Fourchon occupé le Secours Populaire Français »
- n°10 modification signée le 08 février 2019 pour réviser des cibles de certains sites incluant la suppression du site « logement 8 rue Guy Môquet », et rectifier une valeur de la M.E. n° 9 concernant le local rue du Fourchon

Une nouvelle demande de modification d'exécution est présentée, portant sur la prise en charge de l'installation Heliopac effectuée à la piscine municipale lors de l'installation d'une moquette solaire.

Le titulaire du marché a indiqué qu'il en résultait :

- pour le P2, un surcoût de 1 972.70 euros H.T.
- pour le P3, un surcoût de 253.50 euros H.T.

La prise d'effet sera la notification de la modification d'exécution.

Récapitulatif financier par poste de prestations du marché :

Acte	P1	P2	P3	P9	Total
Marché initial	350 498.27	89 411.77	60 393.19	1 176.00	501 479.23
Avenant 1			-1 917.85		499 561.38
Avenant 2	-85 255.30	-14 793.61		-577.50	398 934.97
Avenant 3	85 255.30	15 123.15	2 271.67	577.50	502 162.59
Avenant 5			-127.53		502 035.06
Modification d'exécution 6	-27 576.50	-4 559.29	-4 969.48	-206.50	464 723.29
Modifications d'exécution 7	-14 660.90	0	13 267.28	0	463 329.67
Modification d'exécution 8	-6 996.00	-1 342.78	-1 182.36	0	453 808.53
Modification d'exécution 9	-1 858.50	-695.81	-609.12	0	450 645.10
Modifications d'exécution 10	-12 300.40 - 2 094.20 + 1 858.50 -1 380.60	-695.81	-622.79	0	435 409.80
Modification d'exécution demandée		+ 1 972.70	+ 253.50		437 636.00

Le montant cumulé des avenants/modifications d'exécution et la modification d'exécution ici demandée fait donc passer le montant annuel du marché (valeur de base) de 501 479.23 à 437 636.00 € H.T. (soit une diminution du montant total du marché de 12.73 %).

La demande de modification d'exécution ne peut être signée par Monsieur le Maire que sur autorisation du Conseil Municipal, compte tenu de la procédure de passation du marché (appel d'offre ouvert), sans avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres, les modifications apportées entraînant une diminution sur le montant total du marché.

ADOpte A L'UNANIMITE

E. MODIFICATION D'EXECUTION DE MARCHE PUBLIC - TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN THEATRE

Délibération n°12

Par marchés n° 17.242 comportant 7 lots, notifiés le 11 avril 2018 pour les lots n° 1-2-4-7, et le 12 avril 2018 pour les lots n° 3-5-6, la collectivité a confié à divers opérateurs économiques la réalisation de travaux de réhabilitation de l'ancien théâtre du Parc de la Ramie.

Les travaux sont en cours (début des travaux en chantier global au 22 juin 2018 pour être terminés au 22 juin 2019, selon ordre de service).

En cours d'exécution de chantier, suite à la découverte d'amiante, un désamiantage complet du bâtiment a été réalisé afin de rendre sain et conforme l'ensemble du bâtiment (reprises en modifications d'exécution n° 1). Les locaux occupés par le Bol d'Air (magasin, bureau et sanitaires) ont fortement été impactés par le désamiantage, qui ont conduit à la nécessité de réaliser des travaux complémentaires de remises aux normes et d'adaptation des locaux. En effet, dès lors qu'une intervention est réalisée sur un bâtiment, les mises aux normes et vérification de l'existant ne peuvent être ignorées.

Ont ainsi été traités :

- la dépose des éléments contaminés par l'amiante (isolation, faux plafond et revêtements muraux)
- le flocage de la structure du Bol d'Air
- la reprise complète de l'électricité
- le remplacement des faux plafonds
- la mise en place d'une V.M.C. et une remise en état des sanitaires existants.

Il en résulte une évolution pour plusieurs lots, reprise de la note technique établie par le maître d'œuvre en date du 15 mai 2019.

- **Pour le lot n° 01 (curage ; démolition ; gros-œuvre)**

Ce lot a été attribué à la société S.D.I. (Haubourdin ; 59) pour un montant total de 153 704.07 euros H.T.

Les travaux supplémentaires représentent une majoration de 8 001.13 euros H.T. [9 601.36 euros T.T.C.].

Le montant total de ce marché passe donc de 153 704.07 euros H.T. [184 444.88 euros T.T.C.] à 161 705.20 H.T. [194 046.24 euros T.T.C.], soit une majoration de 5.21 %.

- **Pour le lot n° 03 (menuiseries extérieures)**

Ce lot a été attribué à la société PVC TECHNIC (Seclin ; 59) pour un montant total de 40 077.00 euros H.T.

Les travaux supplémentaires représentent une majoration de 3 685.00 euros H.T. [4 422.00 euros T.T.C.].

Le montant total de ce marché passe donc de 40 077.00 euros H.T. [48 092.40 euros T.T.C.] à 43 762.00 H.T. [52 514.40 euros T.T.C.], soit une majoration de 9.19 %.

- **Pour le lot n° 04 (plâtrerie ; menuiseries intérieures)**

Ce lot a été attribué à la société S.D.I. (Haubourdin ; 59) pour un montant total de 63 080.78 euros H.T.

Ce marché a fait l'objet d'une modification d'exécution notifiée le 15 janvier 2019, d'un montant de 11 987.60 euros H.T. (pour remplacement de portes et cloisons dans le local occupé par le Bol d'Air, suite à l'augmentation de la part à désamianter).

Les travaux supplémentaires représentent une majoration de 1 028.21 euros H.T. [1 233.85 euros T.T.C.].

Le montant total de ce marché passe donc de 63 080.78 euros H.T. [75 696.94 euros T.T.C.] à 76 096.59 H.T. [91 315.91 euros T.T.C.], soit une majoration reprenant la modification d'exécution antérieure de 20.63 %.

- **Pour le lot n° 05 (plafond suspendu ; peinture ; sol souple)**

Ce lot a été attribué à la société AVENIR DECO (Seclin ; 59) pour un montant total de 118 700.47 euros H.T.

Ce marché a fait l'objet d'une modification d'exécution notifiée le 11 janvier 2019, d'un montant de 19 611.00 euros H.T. (pour remplacement des faux plafonds, isolation thermique et peinture dans le local occupé par le Bol d'Asir, suite à l'augmentation de la part à désamianter).

Les travaux supplémentaires représentent une majoration de 5 420.10 euros H.T. [6 504.12 euros T.T.C.].

Le montant total de ce marché passe donc de 118 700.00 euros H.T. [142 440.56 euros T.T.C.] à 143 731.57 H.T. [172 477.88 euros T.T.C.], soit une majoration reprenant la modification d'exécution antérieure de 21.09 %.

- **Pour le lot n° 06 (électricité ; courants forts ; courants faibles ; photovoltaïque en autoconsommation)**

Ce lot a été attribué à la société AJELEC (Seclin ; 59), en groupement avec la société SUNELIS GROUPE ECOLIS (Lille ; 59) pour un montant total de 138 001.15 euros H.T.

Ce marché a fait l'objet d'une modification d'exécution notifiée le 16 janvier 2019, d'un montant de 28 246.79 euros H.T. (pour remplacement de l'électricité dans le local occupé par le Bol d'Air, suite à augmentation de la part à désamianter).

Les travaux supplémentaires représentent une moins-value de 37 515.00 euros H.T. [45 018.00 euros T.T.C.].

Le montant total de ce marché passe donc de 138 001.15 euros H.T. [165 601.38 euros T.T.C.] à 128 732.94 H.T. [154 479.53 euros T.T.C.], soit une diminution reprenant la modification d'exécution antérieure de 6.72 %.

- **Pour le lot n° 07 (chauffage ; ventilation ; plomberie sanitaire)**

Ce lot a été attribué à la société LOCUFIER ENERGIES (Wasquehal ; 59) pour un montant total de 80 841.56 euros H.T.

Ce marché a fait l'objet d'une modification d'exécution notifiée le 15 janvier 2019, d'un montant de 11 614.92 euros H.T. (pour remplacement du chauffage dans le local occupé par

le Bol d'Air, suite à augmentation de la part à désamianter).

Les travaux représentent une majoration de 9 682.40 euros H.T. [11 618.88 euros T.T.C.].

Le montant total de ce marché passe donc de 80 841.56 euros H.T. [97 009.87 euros T.T.C.] à 102 138.88 H.T. [122 566.66 euros T.T.C.], soit une majoration reprenant la modification d'exécution antérieure de 26.34 %.

Le montant global (cumul des 7 marchés) passe donc de 834 324.59 euros H.T. [1 001 189.51 euros T.T.C.] à 962 155.19 H.T. [1 154 586.23 euros T.T.C.], soit une majoration reprenant l'ensemble des modifications d'exécution de 15.32 % :

- modification d'exécution lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2018 : + 137 528.76 euros H.T. [165 034.51 euros T.T.C.]
- modification d'exécution ici demandées : - 9 698.16 euros H.T. [-11 637.79 euros T.T.C.].

S'agissant d'un marché conclu en procédure adaptée de plus de 221 000 euros au moment de sa conclusion, les modifications d'exécution demandées peuvent être signées par Monsieur le Maire sur autorisation du Conseil Municipal, et selon le règlement intérieur, après avis de la Commission des Marchés Publics.

ADOpte A :

- **28 VOIX POUR**
- **5 ABSTENTIONS** (Mrs MILLE, BACLET, CADART, Mmes HUGUET, GAUDEFROY)

F. GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS CADRES ENTRE LES MEMBRES ADHERENTS AU SERVICE COMMUN DES CARRIERES SOUTERRAINES

Délibération n°13

Afin d'assurer la prévention du risque lié aux cavités souterraines, les 11 communes concernées par ces exploitations souterraines (Faches-Thumesnil, Lesquin, Lezennes, Loos, Ronchin, Seclin, Templemars, Vendeville, Wattignies, Villeneuve d'Ascq et Lille) ont créé, au cours de l'année 2018, le Service Commun des Carrières Souterraines, en lien avec la Métropole Européenne de Lille (M.E.L.). Une convention a ainsi été signée par l'ensemble des parties en date du 1er juin 2018 (délibération du Conseil Municipal du 16 mars 2018 pour SECLIN).

Les missions du service commun sont ainsi construites autour de 3 axes suivants :

- la prévention : la surveillance, la prise en compte des risques dans l'aménagement (participation à l'instruction des demandes de permis de construire), la prise en compte du retour d'expérience, la prospection de nouvelles carrières ;

- la gestion : la maintenance des puits d'accès (avis sur les travaux nécessaires et avis sur leur réalisation), les travaux préventifs ;

- les actions curatives : la gestion des situations de crise, l'accompagnement et l'apport de conseils pour la réalisation des travaux suite aux effondrements, la prospection suite à un effondrement.

Les six premiers mois de fonctionnement du Service Commun des Carrières Souterraines ont permis de dresser un premier état des lieux des carrières souterraines de la métropole lilloise.

Ce premier diagnostic met en évidence la nécessité de :

- effectuer des remises en état des puits d'accès. En effet à ce jour, de nombreux puits sont particulièrement dégradés et ils ne permettent pas aux agents du service commun des carrières souterraines de descendre en toute sécurité dans les cavités.

- réaliser de nouveaux puits d'accès pour les carrières souterraines non accessibles ;

- mettre en œuvre à moyen terme des travaux préventifs ;

- lancer des campagnes de recherche de vide par les méthodes géophysiques et géotechniques car toutes les carrières souterraines ne sont encore aujourd'hui pas connues ;

- effectuer des levées de géomètre et des scans 3D des nouvelles carrières souterraines.

Afin de pouvoir réaliser ces prestations, il s'avère nécessaire de disposer de marchés publics spécifiques. Ces derniers sont capitaux pour permettre au service commun d'assurer l'intégralité de ses missions.

Ces besoins avaient été identifiés dans l'annexe 1 de la convention du Service Commun des Carrières Souterraines. Les communes adhérentes s'étaient alors engagées à conclure une convention de groupement de commandes, en vue de la passation de plusieurs marchés publics, dont le coordonnateur serait la Ville de Lille.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal la signature d'une convention afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes. Cette dernière permettra de lancer les 4 marchés publics suivants :

- l'entretien et la remise en état des puits d'accès, et la réalisation de travaux en carrière souterraine (mise en peinture, consolidation, comblement suite à un effondrement...) pour un montant total de 800 000 € T.T.C. sur 4 ans ;

- la levée de géomètre et le scan 3D pour un montant total de 800 000 € T.T.C. sur 4 ans ;

- la recherche de vide par les méthodes géophysiques pour un montant total de 500 000 € T.T.C. sur 4 ans ;

- la recherche de vide par les méthodes géotechniques pour un montant total de 500 000 € T.T.C. sur 4 ans.

La Ville de Lille sera ainsi le coordonnateur du groupement de commandes.

Le groupement est constitué pour répondre aux besoins récurrents du service commun en termes d'accords-cadres et de marchés publics. Il dure tant que subsistent les besoins du Service Commun des Carrières Souterraines.

Chaque partie de la convention sera responsable de la bonne exécution des marchés publics passés par le groupement de commandes. L'avis que le Service Commun des Carrières Souterraines pourra rendre dans ce cadre, sera purement consultatif.

Le coût de ces différents marchés sera supporté directement par les communes ou la M.E.L., et non par le service commun.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer pour **accepter** les termes de la convention de groupement de commandes (texte joint établi par la Ville de LILLE), et **autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

G. OUVERTURE DE CREDITS POUR FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

Délibération n°14

Un diagnostic archéologique a été mené du 11 au 13 mars 2019 au « 204, rue de Burgault – Ancien domaine Napoléon » par le Centre Archéologique de Seclin, service municipal habilité dans le domaine de l'archéologie préventive.

Les résultats positifs de cette intervention ont motivé le Préfet de la région des Hauts-de-France par le biais du Service Régional de l'Archéologie à prescrire une fouille archéologique.

Dans ce cadre, l'aménageur en charge du futur projet qui doit voir le jour au 204, rue de Burgault, pourrait solliciter la ville de Seclin, en l'occurrence son service archéologique, pour assurer cette opération. Il est, de ce fait, nécessaire de prévoir un budget complémentaire qui permettrait d'assumer les coûts de cette intervention qui pourrait se dérouler au cours du second semestre 2019. Pour rappel, les fouilles d'archéologie préventive sont soumises à un régime de recettes, estimées dans le cas présent à **75 032,50 € TTC**.

Les dépenses et recettes prévisionnelles afférentes à cette mission se répartissent selon ces termes :

DESCRIPTION	2019
	PREVISIONNEL
DEPENSES	
Chapitre 011 =	
6042 Prestations de services	37 990,00 €
60632 Fournitures petit équipement	4 500,00 €
6064 Fournitures administratives	3 360,00 €
6041 Achats d'études	12 650,00 €
6135 Locations	8 032,50 €
60636 Vêtements de travail	1 500,00 €
TOTAL	68 032,50 €
Chapitre 012 =	
64131 Rémunérations	7 000,00 €
TOTAL	7 000,00 €
RECETTES	
70688 Autres prestations de services	75 032,50 €
TOTAL	75 032,50 €

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- de permettre à l'aménageur en charge du futur projet de solliciter la commune pour assurer l'opération pour un montant total de 75 032,50 €.
- d'autoriser sur le budget 2019 – gestionnaire interne « FOUILLES » -l'ouverture des crédits nécessaires repris ci-dessus pour un montant de 75 032,50 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

H. OUVERTURE DE CREDITS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES ET USAGERS DE LA ZONE INDUSTRIELLE (ASPUZI)

Délibération n°15

La Métropole Européenne de Lille a initié une nouvelle politique volontariste en direction de ces sites économiques : la « Redynamisation des Parcs d'Activités ». Ce projet phare est engagé sur 9 sites de la Métropole, dont la Zone Industrielle de Seclin.

Au travers de cette politique, la MEL a pour objectif d'améliorer l'attractivité économique en favorisant la concertation et la participation, de l'ensemble des acteurs du parc d'activités (représentants de la commune et de la MEL, chefs d'entreprises, propriétaires, salariés, association des parcs, etc.). Un des enjeux de la démarche est de moderniser la signalétique pour améliorer la visibilité des entreprises.

L'Association Syndicale des Propriétaires et Usagers de la Zone Industrielle de Lille-Seclin a réalisé en 2018 des travaux de signalétique pour un montant de 7 704€TTC.

C'est à ce titre, et dans le cadre de la démarche de « Redynamisation des Parcs d'Activités », que l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 2 000€.

Afin de permettre le versement de cette subvention, il est proposé le transfert de crédits suivants sur le budget 2019 :

Chapitre 011 – gestionnaire interne « RESERVE » - compte 6068 :	- 2 000 €
Chapitre 65 – gestionnaire interne « ECONOMIE » - compte 6574 :	+ 2 000 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

I. OUVERTURE DE CREDITS – VERSEMENT PAR LA CAF D'UNE AIDE POUR INVESTISSEMENT SUR FONDS LOCAUX

Délibération n°16

Dans le cadre d'une politique globale et concertée en faveur des loisirs des jeunes enfants, la Ville de Seclin a réalisé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille une demande d'aide à l'investissement sur Fonds Locaux.

L'objectif est d'aménager les espaces pour permettre aux enfants d'être accueillis dans les meilleures conditions par l'achat de mobilier adapté pour l'accueil des 3-6 ans sur le site de la Ribambelle. Il est également prévu l'achat de matériel d'animation qui sera utilisé sur les différents temps de loisirs.

Lors de la séance du 5 avril 2019, la Commission d'Action Sociale Territoriale de la CAF du Nord a accordé une aide à l'investissement sur Fonds Locaux, sous la forme d'une subvention d'un montant de 3 303,82 € sur l'exercice 2019. Cette aide fera l'objet d'une convention.

Afin de permettre sa réalisation, il est proposé au Conseil Municipal les ouvertures de crédits suivantes :

En recettes

- Gestionnaire interne "MATENF" – Fonction 4 Sous-fonction 22	
Article 1318 – Participation de la CAF	3 303,82 €

En dépenses

- Gestionnaire interne "MATENF" – Fonction 4 Sous-fonction 22	
Article 2182	2 000,00 €

(Achats prévus : vélos enfants)

- Gestionnaire interne "MATENF" – Fonction 4 Sous-fonction 22	
Article 2184	850,00 €

(Achat prévu : mobilier enfant)

- Gestionnaire interne "MATENF" – Fonction 4 Sous-fonction 22	
Article 2188	453,82 €

(Achats prévus : porteurs, tricycles, poêles, casseroles)

Il est également proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

J. CONSTATION DE CREANCES ETEINTES 2019

Délibération n°17

Monsieur le Comptable public a communiqué des décisions prononcées par le Juge relatives à l'effacement de créances, entrant soit dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel, ou soit dans un jugement de clôture pour insuffisance d'actif suite à liquidation judiciaire.

Il s'agit donc de créances éteintes d'un montant total de 1 125,05 € correspondant aux dettes de 6 débiteurs pour des montants allant de 55,30 € à 360,00 €.

Celles-ci se répartissent de la manière suivante entre les différentes taxes et produits communaux :

- Accueil de loisirs (2018)	25,90 €
- Repas (2018)	21,60 €
- Crèche (2015)	7,80 €
- Concessions de cimetière (2017)	294,00 €
- Taxes locales sur la publicité (2013 à 2017)	775,75 €

Sur la base de ces éléments et au vu des demandes d'effacement de dettes ordonnées par le juge, il est proposé au Conseil municipal de constater les créances éteintes pour un montant total de 1 125,05 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

K. ADMISSION EN NON-VALEUR 2019

Délibération n°18

Dans le but de permettre l'apurement de ses comptes, Monsieur le Comptable Public a dressé deux états de produits irrécouvrables au titre des exercices 2008 à 2017 pour un montant global de 32 386,74 euros.

Ces produits concernent principalement des poursuites infructueuses, des surendettements et des créances inférieures au seuil minimum de poursuites de 30 €.

Ceux-ci se répartissent de la manière suivante entre les différentes taxes et produits communaux :

- Accueil périscolaire (2012 à 2017)	1 351,76 €
- Bail emphytéotique immeuble 42 rue Jean Jaurès (2014)	1,00 €
- Bourses (2017)	10,80 €
- Concessions de cimetière (2014 à 2017)	321,00 €
- Accueil de loisirs, CLSH (2012 à 2017)	637,43 €
- CMEM (2013 à 2016)	846,00 €
- Crèche (2014 à 2016)	34,15 €
- Etudes surveillées (2013)	14,56 €
- Frais médicaux (2015 et 2016)	205,19 €
- Frais de remorquage et fourrière (2010 et 2017)	493,59 €
- Ircantec (2016)	11,18 €
- Location de salle (2016)	13,00 €
- Droits de place marché (2014)	13,23 €
- Taxe sur l'électricité (2015 à 2016)	0,08 €
- Taxes locales sur la publicité (2017)	15,00 €
- Restauration (2008 à 2017)	3 929,71 €
- Ribambelle (2012 à 2017)	113,74 €
- Surveillance à la restauration (2016 à 2017)	51,80 €
- Dommages et intérêts pour préjudice au parc de la Ramie (2009)	24 323,52 €

Il vous est proposé au conseil municipal l'admission en non-valeur de ces produits, le crédit nécessaire figurant sur le compte 6541 – créances admises en non-valeur – gestionnaire NONVENTIL – sous fonction 01 de l'exercice 2019.

Il faut noter cependant que les admissions en non-valeur constituent une procédure comptable qui permet de percevoir ultérieurement les sommes dues par les débiteurs si ceux-ci redeviennent solvables ou si leur nouvelle adresse est connue.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

L. REMUNERATION DES VACATAIRES

Délibération n°19

Créations de postes et rémunération des vacataires dans le cadre des actions de la politique de la ville

Volet citoyenneté du contrat de ville - Vacataires - espaces de pratiques coopératifs

Dans le cadre du volet citoyenneté du Contrat de ville il est programmé l'intervention d'un vacataire chargé d'animer un atelier artistique de travaux manuels «atelier fait main» auprès d'un groupe d'habitants du quartier à raison de plusieurs interventions de 4 heures sur la période de septembre à décembre 2019, soit 60 heures au total.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire cette activité, l'intervenant vacataire recruté pour assurer cette action sera rémunéré sur la base d'un taux horaire brut de 18,62 €.

Service culture – Ateliers Arts Plastiques

Dans le cadre de sa programmation culturelle, le service Culture propose des interventions arts plastiques à destination des enfants et des adultes les, mardi et mercredi, pour la période de septembre à décembre 2019, et pour un volume horaire hebdomadaire de 14h30 d'interventions. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la base de la rémunération des intervenants vacataires à 18.62 € brut de l'heure.

Crèche familiale - Indemnité du pédiatre

Dans le cadre du fonctionnement de la Crèche Familiale, un médecin pédiatre est chargé du suivi médical des enfants, à raison de 4 heures 30 par semaine, pour la période de septembre à décembre 2019. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la base de rémunération de cet intervenant vacataire à 33 € brut de l'heure.

Service Jeunesse - Expression artistique

Dans le cadre des actions récréatives, culturelles et sportives proposées par le service Enfance Jeunesse, des ateliers de pratique d'activités artistiques sont proposés aux enfants des quartiers de la Mouchonnière et de Burgault, sur la période de septembre à décembre 2019 hors vacances scolaires et pour un volume horaire de 10 heures hebdomadaires d'intervention pour l'ensemble de l'activité.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la base de la rémunération des intervenants vacataires à 18.62 € brut de l'heure.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. CREATIONS DE POSTES POUR LES ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES DE LA RENTREE 2019

Délibération n°20

Activités péri et extra - scolaires exercées pendant la période scolaire de septembre à décembre 2019 :

- 35 postes d'animateurs - recrutés en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade
- 3 postes de directeurs adjoints – recrutés en qualité d'adjoint d'animation – rémunérés sur la base du 6^{ème} échelon du grade

Ces nombres sont estimés et sont donc susceptibles de varier en fonction des effectifs réels pour suivre les règles d'encadrement fixées par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Les agents recrutés en emplois saisonniers dans le cadre des accueils de loisirs percevront une indemnité représentative des congés annuels équivalant au 1/10^{ème} du traitement brut perçu (taux horaire x nombre d'heures) réglée mensuellement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N. CREATIONS DE POSTES

Délibération n°21

Il est proposé au Conseil municipal de créer les postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2019

- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe DUMISTE à temps non complet 18h30
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe DUMISTE à temps non complet 12h
- Un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe DUMISTE à temps complet 20h

ADOPTE A L'UNANIMITE

O. ACTUALISATION DES TARIFS D'INTERVENTION DES FOUILLES PREVENTIVES

Délibération n°22

Tarifs des prestations réalisées sur le territoire de la commune

Par délibération en date du 10 décembre 2004, le Conseil Municipal a adopté le principe de confier au Centre Archéologique de Seclin la réalisation, contre rémunération, des fouilles archéologiques préventives **sur le territoire de la commune** supportées financièrement par le promoteur ou le propriétaire du terrain.

À ce propos, des tarifs d'intervention ont été fixés pour répondre aux appels d'offres. Ces tarifs ont été actualisés par délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2007 et du 24 juin 2011.

Ces tarifs obsolètes ne correspondent plus à la réalité économique du secteur.

Sur la base du taux d'inflation cumulée sur une période comprise entre le 1^{er} juillet 2011 et le 1^{er} mai 2019, il est proposé d'actualiser ces tarifs à compter du 1^{er} juillet 2019 en pratiquant une majoration de plus ou moins 15 % pour les lignes suivantes :

	Tarifs actuels	Proposition de tarifs 2019
1 Bungalow de chantier (vestiaire, local outils...)	421,25 €/mois	485,00 € / Mois
1 Terrassement (pelle mécanique)	763,00 €/jour	770,00 € / jour
1 Transfert (pelle mécanique)	250,00 €/jour	forfait de 300,00 € / Jour
Frais de Fonctionnement	62,00 €/homme/jour	72,00 € / homme / Jour
Frais d'étude (élaboration du rapport)	62,00 €/homme/jour	72,00 € / homme / Jour
Analyses (C14, anthracologie...)	2 062,50 €	forfait de 2 400,00 €

De plus, il est proposé de détailler les lignes « Géomètre topographe » et « Gestion des déblais » comme suit :

Tarifs actuels		Proposition de tarifs 2019	
1 Géomètre topographe	333,50 €/Jour	Travaux de topographie	400,00 €/Jour
		Récolement des données topographiques	350,00 €/Jour
1 Gestion des déblais	625,00 €/Jour	Location de véhicule à remorque ou à benne	730,00 €/Jour
		Mise en décharge des déblais	17,00 €/Tonne

Enfin, il est nécessaire de créer deux lignes relatives à des tarifs complémentaires :

- Prestations de services extérieurs au coût réel de la prestation
- Location de matériel de chantier au coût réel de la location

Les tarifs suivants restent inchangés :

- 1 Archéologue responsable d'opération 385,00 € /jour
- 1 Archéologue responsable de secteur 333,50 € /jour
- 1 Spécialiste (anthropologue, céramologue...) 333,50 € /jour
- 1 Archéologue technicien de fouille 299,00 € /jour
- 1 Mise à disposition d'un véhicule 962,50 € /Mois
- 1 W.C. chimique de chantier 653,00 € /Mois

Il est proposé au conseil municipal l'actualisation de ces tarifs à partir du 1^{er} juillet 2019.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

P. PROPOSITION D'ADHESION A L'ASSOCIATION ANACEJ

Délibération n°23

L'association ANACEJ, association loi 1901 vise à accompagner les collectivités locales dans la mise en place de démarche de participation des jeunes. L'ANACEJ anime un réseau d'élus et de professionnels représentant 400 collectivités territoriales et 12 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

La Ville de Seclin est concernée dans le cadre du Conseil Municipal des Enfants et du Conseil des Jeunes dont les objectifs sont de :

- Permettre l'apprentissage à la citoyenneté et à la démocratie,
- Favoriser l'expression, le débat,
- Participer activement à la mise en place de projets ou d'actions pour les enfants et les jeunes seclinois,
- Etre acteurs de leur ville en participant aux projets qui les concernent,
- Etre un relai de communication entre les élus et les jeunes seclinois.

Il est proposé au conseil municipal l'adhésion de la Ville de Seclin à l'association ANACEJ (adhésion 2019 = 790,70 €), la dépense sera imputée sur le compte 6281 – concours divers – gestionnaires internes « CME et JEUNESSE » - sous fonction 422 de l'exercice 2019.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Q. AIDE AUX DEPARTS EN VACANCES FAMILIALES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Délibération n°24

En lien avec le projet de service de la direction Politique de la ville et de sa nouvelle définition d'aide aux départs en vacances familiales (séjours vacances), une aide financière peut être accordée aux familles via les associations qui les soutiennent dans l'organisation de leurs séjours.

Cet accompagnement vise avant tout à lever les freins psychologiques, financiers et/ou organisationnels des familles qui ne s'autorisaient plus ou pas de partir en vacances.

Pour l'été 2019, 2 familles (7 personnes) ayant répondu aux différents critères d'éligibilité (situation socio-économique et démarche d'autonomisation), ont été accompagnées par l'association le Secours Populaire Français.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 518 € (cinq cent dix-huit euros) au Secours Populaire Français – section de Seclin.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 de la Ville, gestionnaire interne « POLITIQVIL », compte 6574 – subventions aux associations

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. COMMISSION CULTURE – PATRIMOINE CULTUREL – RELATIONS INTERNATIONALES

- **REVERSEMENT DE LA RECETTE DU SPECTACLE « LA FONTAINE / BRASSENS » AU PROFIT DE LA FONDATION NOTRE DAME**

Délibération n°25

Il est proposé au conseil municipal de reverser la totalité de la recette perçue (soit 518 €) par la régie culture lors du spectacle « La Fontaine/Brassens » à la **Fondation Notre-Dame**, suite à l'incendie de la Cathédrale Notre Dame à Paris.

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.